

Conseil d'administration

335^e session, Genève, 14-28 mars 2019

GB.335/INS/INF/1

Section institutionnelle

INS

POUR INFORMATION

Date: 19 mars 2019

Original: anglais

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions approuvées entre octobre 2018 et mars 2019	1
Ressources liées aux connaissances	1
I/1. Atelier interrégional sur la promotion d'une approche favorable au travail décent dans la réponse à la crise et le relèvement: dialogue dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire	1
Avenir du travail	2
I/2. Conférence de Singapour sur l'avenir du travail: miser sur la technologie et la croissance inclusive	2
Politique de l'emploi	4
I/3. Atelier tripartite sur la création d'emplois pour les jeunes: promouvoir l'utilisation des informations sur le marché du travail pour l'élaboration de politiques efficaces.....	4
I/4. Atelier tripartite sur la promotion des emplois de qualité et le travail décent dans l'économie rurale.....	5
Protection sociale	5
I/5. Formation régionale sur le suivi de la réalisation de la cible 3 de l'ODD 1 et les statistiques sur la protection sociale	5
I/6. Séminaire OIT/ASEAN sur le renforcement de la protection sociale: extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans la région de l'ASEAN	6
I/7. Atelier de formation OIT/République de Corée sur l'assurance	

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

contre les accidents du travail: renforcement des capacités en matière de politiques et d'administration.....	7
I/8. Conférence sous-régionale de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) sur la protection sociale	8
I/9. Atelier tripartite sur le renforcement de la capacité des partenaires sociaux de participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de systèmes de protection sociale qui permettent de répondre aux mutations profondes du monde du travail	9
Gouvernance et tripartisme	10
I/10. Deuxième dialogue conjoint entre le Conseil des syndicats de l'ASEAN et la Confédération des employeurs de l'ASEAN: «Vers l'adoption de priorités régionales en matière de sensibilisation pour concrétiser le consensus de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants»	10
I/11. Atelier sous-régional tripartite de validation: gouvernance des migrations et de la mobilité de la main-d'œuvre	11
I/12. Réunion technique sous-régionale sur les conseils économiques et sociaux.....	12
Activités sectorielles	13
I/13. Réunion sous-régionale sur la sécurité du transport routier de marchandises dans le Grand Mékong.....	13
I/14. Réunion sous-régionale sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale en Afrique centrale	14
Activités pour les employeurs.....	16
I/15. Formation certifiante en macroéconomie à l'intention de négociateurs sociaux: cinquième Académie des Caraïbes pour la gestion des organisations d'employeurs (CAMEO)	16
Activités pour les travailleurs.....	17
I/16. Atelier régional sur le travail décent et le renforcement de la productivité au service du développement durable en Afrique.....	17
I/17. Conférence sous-régionale sur l'avenir du travail que nous voulons: le point de vue des travailleurs des Caraïbes	18
I/18. Renforcement des capacités en matière de liberté syndicale et de négociation collective de syndicats de journalistes en Afrique de l'Est.....	19
I/19. Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales: le rôle des syndicats en Asie centrale	20
I/20. Promouvoir le travail décent pour les personnes handicapées: le rôle des syndicats dans les pays arabes.....	21
I/21. Promouvoir le travail décent pour les personnes handicapées: le rôle des syndicats en Europe et en Asie centrale	22
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	23

Propositions approuvées entre octobre 2018 et mars 2019

Ressources liées aux connaissances

I/1. Atelier interrégional sur la promotion d'une approche favorable au travail décent dans la réponse à la crise et le relèvement: dialogue dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Date proposée:	6-7 mars 2019
Lieu:	Amman, Jordanie
Financement:	Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire/CTBO (40 000 dollars E.-U.) Gouvernement des Etats-Unis (18 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Iraq, Jordanie, Liban, Turquie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	15
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) favoriser l'accès des réfugiés et des membres des communautés d'accueil au marché du travail formel, et créer des possibilités d'emploi à court terme et des sources de revenu; ii) débattre des domaines d'activité actuels et futurs ainsi que des bonnes pratiques en matière d'apprentissage par les pairs afin de développer les compétences dont les réfugiés syriens auront besoin une fois de retour en Syrie, le but étant de soutenir les efforts de relèvement et de reconstruction, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire; iii) examiner la contribution que le secteur privé apporte en stimulant la productivité, en favorisant les exportations des pays d'accueil et en appuyant le développement socio-économique à long terme; iv) examiner le rôle des syndicats en ce qui concerne le respect et la protection des droits au travail ainsi que la réduction des conflits et des tensions entre les travailleurs étrangers et nationaux, que la crise et l'afflux de réfugiés ont attisés.
Expert invité:	Un consultant international
Observateurs:	Partenaires de développement et entités des Nations Unies en Jordanie

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017
Langues de travail:	Anglais, arabe et turc

Avenir du travail

I/2. Conférence de Singapour sur l'avenir du travail: miser sur la technologie et la croissance inclusive

Date proposée:	29-30 avril 2019
Lieu:	Singapour
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (150 000 dollars E.-U.) Partenaires tripartites de Singapour (650 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, République de Corée, Inde, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam, ainsi que: Un représentant de la Confédération des employeurs de l'ASEAN, un représentant du Conseil des syndicats de l'ASEAN et un représentant du secrétariat de l'ASEAN
Composition :	
a) représentants gouvernementaux:	18
b) représentants des employeurs:	18
c) représentants des travailleurs:	18
Objectifs de la conférence:	i) offrir aux Etats membres de l'ASEAN Plus 8 et aux partenaires sociaux un cadre permettant d'échanger leurs vues sur le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail publié en janvier 2019; ii) progresser vers un accord sur les engagements sous-régionaux et régionaux devant être pris pour que la justice sociale et le travail décent soient des principes indissociables du travail dans l'avenir; iii) contribuer, en permettant la tenue d'un large dialogue tripartite, à susciter un engagement sous-régional en faveur d'une action dans les domaines visés dans le rapport de la Commission mondiale.
Experts invités:	Participants au panel tripartite Ministres Membres de la Commission mondiale sur l'avenir du travail

Observateurs:	<p>Environ 500 participants (pour le premier jour uniquement)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Délégués gouvernementaux supplémentaires – Partenaires sociaux supplémentaires, représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs de l'ASEAN et pays participants qui seront invités par les partenaires sociaux de Singapour (le Congrès national des syndicats de Singapour (SNTUC) et la Fédération nationale des employeurs de Singapour (SNEF)) – Représentants d'organisations locales et internationales implantées à Singapour, d'organisations non gouvernementales, de groupes de réflexion et d'établissements universitaires
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	<p>Conventions et recommandations de l'OIT relatives aux quatre piliers du travail décent (création d'emplois, droits fondamentaux au travail, protection sociale, promotion du dialogue social)</p> <p>Promotion de l'emploi:</p> <p>Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984, convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004.</p> <p>Egalité sur le lieu de travail:</p> <p>Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.</p> <p>Protection sociale:</p> <p>Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980], convention (n° 128) concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967, recommandation (n° 131) concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967, convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962, convention (n° 157) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982, recommandation (n° 167) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1983.</p>

Dialogue social:

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Langue de travail: Anglais

Politique de l'emploi

I/3. Atelier tripartite sur la création d'emplois pour les jeunes: promouvoir l'utilisation des informations sur le marché du travail pour l'élaboration de politiques efficaces

Date proposée: 8-13 avril 2019

Lieu: Harare, Zimbabwe

Financement: CTBO (18 750 dollars E.-U.)
Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC) (16 250 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afrique du Sud, Botswana, Egypte, Eswatini, Ghana, Kenya, Lesotho, Maurice, Nigéria, Zimbabwe

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 10

b) représentants des employeurs: 10

c) représentants des travailleurs: 10

Objectifs de l'atelier:

- i) renforcer la capacité des décideurs à élaborer des politiques et des stratégies globales visant à relever le défi de l'emploi des jeunes dans ses multiples facettes, en intégrant les questions d'égalité hommes-femmes;
- ii) encourager l'utilisation des informations sur le marché du travail pour l'élaboration, la révision ou la mise en œuvre de politiques et de programmes fondés sur des données probantes qui favorisent la création d'emplois pour les jeunes et autres groupes défavorisés.

Experts invités: Deux consultants

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents: Convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978, recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985

Langue de travail: Anglais

I/4. Atelier tripartite sur la promotion des emplois de qualité et le travail décent dans l'économie rurale

Date proposée:	23-27 septembre 2019
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	CTBO (18 750 dollars E.-U.) ARLAC (16 250 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Malawi, Maurice, Nigéria, Sierra Leone, Zimbabwe
Composition :	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectif de l'atelier:	offrir une assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies donnant la priorité à la promotion de l'emploi productif et au travail décent dans l'économie rurale.
Experts invités:	Deux consultants
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975, recommandation (n° 149) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975, convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, recommandation (n° 104) relative aux populations autochtones et tribales, 1957, convention (n° 110) sur les plantations, 1958, convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, recommandation (n° 192) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001
Langue de travail:	Anglais

Protection sociale

I/5. Formation régionale sur le suivi de la réalisation de la cible 3 de l'ODD 1 et les statistiques sur la protection sociale

Date proposée:	31 octobre-2 novembre 2018
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	CTBO (28 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, Thaïlande, Viet Nam
Composition:	
représentants gouvernementaux:	20

Objectifs de la formation:	<ul style="list-style-type: none"> i) renforcer la capacité des principaux intervenants dans le domaine des statistiques nationales sur la protection sociale à concevoir et gérer les systèmes de suivi; ii) faire connaître les méthodes et les définitions utilisées pour les statistiques sur la protection sociale et les systèmes d'établissement de rapports sur la cible 3 de l'ODD 1.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	<p>Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952</p> <p>Résolution concernant l'élaboration des statistiques de la sécurité sociale, adoptée par la neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (avril-mai 1957)</p>
Langue de travail:	Anglais

I/6. Séminaire OIT/ASEAN sur le renforcement de la protection sociale: extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans la région de l'ASEAN

Date proposée:	20 février 2019
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement du Japon (33 255 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	<p>Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam, ainsi que:</p> <p>Un représentant de la Confédération des employeurs de l'ASEAN</p> <p>Un représentant du Conseil des syndicats de l'ASEAN</p> <p>Deux représentants du groupe de haut niveau de l'ASEAN sur les questions relatives au travail</p> <p>Deux représentants du groupe de haut niveau de l'ASEAN sur l'action sociale et le développement</p>
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner les recommandations régionales concernant l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans la région de l'ASEAN; ii) promouvoir l'établissement dans la région de l'ASEAN de socles de protection sociale définis à l'échelle nationale et conformes à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, et réfléchir à la voie à suivre.

Experts invités:	Secrétariat de l'ASEAN Ministère du Travail de la Thaïlande Bureau de la sécurité sociale de Thaïlande
Observateurs:	Représentants du groupe de haut niveau de l'ASEAN sur l'action sociale et le développement Association de la sécurité sociale de l'ASEAN
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Anglais

I/7. Atelier de formation OIT/République de Corée sur l'assurance contre les accidents du travail: renforcement des capacités en matière de politiques et d'administration

Date proposée:	4-8 mars 2019
Lieu:	Séoul, République de Corée
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (12 000 dollars E.-U.) COMWEL ¹ (26 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Myanmar, Thaïlande
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	3
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs de l'atelier:	i) comprendre les possibilités de réformer l'administration des régimes d'assurance contre les accidents du travail et les stratégies visant à améliorer la qualité des services offerts aux clients; ii) présenter les régimes d'assurance et les meilleures pratiques de chaque pays, examiner la situation actuelle et les procédures administratives et établir un plan d'action; iii) cerner les difficultés liées aux procédures administratives actuelles et élaborer des solutions pour y remédier.
Experts invités:	Experts COMWEL

¹ Caisse de compensation des travailleurs coréens (COMWEL).

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980], recommandation (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Anglais

I/8. Conférence sous-régionale de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) sur la protection sociale

Date proposée:	5-9 mars 2019
Lieu:	Castries, Sainte-Lucie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (20 000 dollars E.-U.) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (50 000 dollars E.-U.) OECO (10 000 dollars E.-U.) Nations Unies, Programme alimentaire mondial (PAM), gouvernements du Canada et du Royaume-Uni (44 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago, et deux territoires non métropolitains (Anguilla et les îles Vierges britanniques)
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	74
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la conférence:	i) souligner l'importance pour les petits Etats insulaires en développement (PEID) membres de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) de mettre en place un socle de protection sociale et fournir des données d'expérience concrètes sur la manière de franchir cette étape décisive, y compris les moyens de financer cet objectif; ii) examiner la question cruciale de la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques afin d'aider à remédier au problème posé par la fragmentation des transferts sociaux, qui sont insuffisants, couvrent un nombre limité de bénéficiaires et ne sont pas systématiquement effectués;

	iii) étudier le rôle du socle de protection sociale en tant qu'outil de résilience et de gestion du changement climatique face aux chocs récents tels que les ouragans survenus en 2017 et faire également le point sur le cadre juridique et les mécanismes de gouvernance des systèmes de protection sociale dont dépend la fourniture effective de prestations et de services;
	iv) contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable 1.
Experts invités:	Spécialistes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Spécialistes de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS) Banque centrale des Caraïbes orientales (ECCB) Communauté des Caraïbes (CARICOM) Agences des Nations Unies
Observateurs:	Organisation de la société civile (OSC) Communauté des donateurs
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Anglais

I/9. Atelier tripartite sur le renforcement de la capacité des partenaires sociaux de participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de systèmes de protection sociale qui permettent de répondre aux mutations profondes du monde du travail

Date proposée:	19-24 août 2019
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	CTBO (18 750 dollars E.-U.) ARLAC (16 250 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Egypte, Lesotho, Libéria, Malawi, Namibie, Ouganda, Soudan, Zambie, Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de l'atelier:	i) permettre aux Etats Membres de progresser vers la réalisation des cibles 1.3, 3.8, 5.4, 8.5 et 10.4 des ODD; ii) enrichir la base de connaissances et renforcer la capacité des Membres à élaborer, gérer ou contrôler des systèmes de protection sociale.

Experts invités:	Deux consultants
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962, convention (n° 157) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Anglais

Gouvernance et tripartisme

I/10. Deuxième dialogue conjoint entre le Conseil des syndicats de l'ASEAN et la Confédération des employeurs de l'ASEAN: «Vers l'adoption de priorités régionales en matière de sensibilisation pour concrétiser le consensus de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants»

Date proposée:	21-22 février 2019
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernements de l'Australie et du Canada (19 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam, ainsi que: Deux représentants régionaux du Conseil des syndicats de l'ASEAN Deux représentants régionaux de la Confédération des employeurs de l'ASEAN
Composition:	
a) représentants des employeurs:	12
b) représentants des travailleurs:	12
Objectifs du dialogue:	i) promouvoir le dialogue et la coopération entre la Confédération des employeurs de l'ASEAN et le Conseil des syndicats de l'ASEAN sur les questions migratoires et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de 2016 et les enseignements tirés à cet égard; ii) débattre du consensus de l'ASEAN et du recrutement équitable, recenser les domaines d'engagement communs et proposer une série de recommandations sur les activités prioritaires de la Confédération des employeurs de l'ASEAN et du Conseil des syndicats de l'ASEAN;

	iii) contribuer au processus et à l'adoption du Pacte mondial sur les migrations.
Observateurs:	Un représentant du ministère des Affaires étrangères et du Commerce, Australie Un représentant d'Affaires mondiales Canada
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Normes de l'OIT et Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (2017) Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Anglais

I/11. Atelier sous-régional tripartite de validation: gouvernance des migrations et de la mobilité de la main-d'œuvre

Date proposée:	27-29 mars 2019
Lieu:	Djibouti, Djibouti
Financement:	Union européenne (136 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Djibouti, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	42
b) représentants des employeurs:	14
c) représentants des travailleurs:	14
Objectifs de l'atelier:	i) diffuser les conclusions et les recommandations issues des trois études présentées aux mandants tripartites de l'OIT, aux décideurs, aux partenaires et aux parties prenantes; ii) faciliter le dialogue ainsi que l'échange d'idées et de pratiques entre les différents acteurs concernés par la migration de main-d'œuvre et la gouvernance de la mobilité; iii) recueillir les contributions concrètes et les commentaires des participants à l'atelier sur les trois projets de rapports;

- iv) encourager les parties prenantes à s'approprier et à exploiter davantage les rapports pour élaborer des politiques et des programmes nationaux et régionaux sur les migrations de main-d'œuvre et favoriser un dialogue social continu sur cette question.

Experts invités:	Consultants Jet Education Services Agulhas Applied Knowledge
Observateurs:	15 observateurs: – Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) – Union européenne – Agences des Nations Unies – Agence allemande de coopération internationale (GIZ) – Organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des migrations de main-d'œuvre et de la mobilité
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Normes de l'OIT et Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable de l'OIT Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975
Langues de travail:	Anglais, français et arabe

I/12. Réunion technique sous-régionale sur les conseils économiques et sociaux

Date proposée:	25-26 septembre 2019
Lieu:	Skopje, Macédoine du Nord
Financement:	Commission européenne (42 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie, ainsi que Kosovo ²
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	12
c) représentants des travailleurs:	12

² Tel que défini dans la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Objectifs de la réunion:	<p>i) améliorer le fonctionnement des conseils économiques et sociaux dans les pays cibles en vue de renforcer leur participation et leur rôle dans l'élaboration des politiques économiques et sociales nationales;</p> <p>ii) examiner l'évaluation par les pairs et l'autoévaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations que chaque conseil économique et social s'est engagé à appliquer afin d'améliorer son fonctionnement et son efficacité;</p> <p>iii) présenter l'état d'avancement et les enseignements tirés de la mise en œuvre des recommandations et de la définition des futures activités sous-régionales à mener dans le cadre d'un éventuel programme ESAP II.</p>
Experts invités:	Représentants du Conseil économique et social
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langues de travail:	Anglais, albanais, macédonien, serbe, bosnien et croate

Activités sectorielles

I/13. Réunion sous-régionale sur la sécurité du transport routier de marchandises dans le Grand Mékong

Date proposée:	15-17 janvier 2019
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (55 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Chine, République démocratique populaire lao, Myanmar, Thaïlande, Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectif de la réunion:	examiner les pratiques de sécurité routière et les déficits les plus fréquents en matière de travail décent dans le secteur du transport routier de marchandises aux fins de l'adoption de conclusions et de recommandations visant à améliorer les conditions de travail des conducteurs et à promouvoir le travail décent.
Experts invités:	<p>Représentants d'entités des Nations Unies:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Commission économique pour l'Europe (CEE) – Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

	<ul style="list-style-type: none"> – Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité routière – Organisation mondiale de la santé (OMS) (en qualité d'organisme assurant le secrétariat de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière)
	Conseillers:
	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation internationale des employeurs (OIE) – Confédération syndicale internationale (CSI) – Union internationale des transports routiers (IRU) – Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA) – Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)
Observateurs:	<ul style="list-style-type: none"> – Banque asiatique de développement (BAsD) – Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – Agence australienne pour le développement international (Australian AID) – Commission européenne – Agence allemande de coopération internationale (GIZ) – Agence nippone pour la coopération internationale (JICA) – Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) – Institut du Mékong
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 153) sur la durée du travail et les périodes de repos (transports routiers), 1979, convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, convention (n° 82) sur la politique sociale (territoires non métropolitains), 1947
Langues de travail:	Anglais, thaï, vietnamien, lao, birman, chinois (mandarin) et khmer

I/14. Réunion sous-régionale sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale en Afrique centrale

Date proposée:	12-14 février 2019
Lieu:	Brazzaville, Congo
Financement:	Banque africaine de développement (BAfD) (284 723 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (65 410 dollars E.-U.) CTBO (60 489 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, Tchad

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 70

b) représentants des employeurs: 14

c) représentants des travailleurs: 14

Objectifs de la réunion:

- i) mettre en commun les connaissances, et renforcer les capacités correspondantes, dans le domaine des programmes et méthodes de promotion du travail décent et de l'emploi productif pour les jeunes dans l'économie rurale selon une approche multisectorielle mettant l'accent sur l'emploi des jeunes, le développement des compétences et l'employabilité, l'autonomisation économique des femmes, la transformation productive et la diversification économique;
- ii) débattre de l'avenir du travail dans l'économie rurale ainsi que des changements climatiques et de la résilience climatique, et contribuer à la mise en œuvre de la stratégie du G20 et de la stratégie décennale de la BAfD – en particulier de ses cinq grandes priorités – visant à promouvoir la croissance inclusive et verte;
- iii) permettre aux partenaires sociaux et aux représentants de ministères de renforcer leurs capacités en ce qui concerne les stratégies et méthodes à adopter, afin de les aider à étendre l'accès aux systèmes de développement des compétences dans les zones rurales.

Experts invités:

Banque africaine de développement (BAfD)

Consultants internationaux

Deux représentants de la Confédération syndicale internationale (CSI)

Deux représentants de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)

Deux représentants de l'Union des patronats d'Afrique centrale (UNIPACE)

Deux représentants de Business Africa

Observateurs:

Partenaires techniques et financiers (entités des Nations Unies)

Experts, chercheurs, acteurs régionaux et locaux dans le domaine du développement rural, représentants d'organisations non gouvernementales (ONG)

Multinationales de l'agroalimentaire (OLAM, Nestlé) et du secteur des infrastructures

Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)

Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Union africaine/Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (UA/NEPAD) Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) Convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921, convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 110) sur les plantations, 1958, Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales)
Langues de travail:	Anglais, français, espagnol et portugais

Activités pour les employeurs

I/15. Formation certifiante en macroéconomie à l'intention de négociateurs sociaux: cinquième Académie des Caraïbes pour la gestion des organisations d'employeurs (CAMEO)

Date proposée:	20-24 mai 2019
Lieu:	Saint Augustine, Trinité-et-Tobago
Financement:	CTBO (76 788 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, ainsi que les neuf territoires non métropolitains suivants: Aruba, Bermudes, Curaçao, Saint-Martin, îles Caïman, Anguilla, îles Vierges britanniques, Montserrat, îles Turques-et-Caïques
Composition:	
représentants des employeurs:	25
Objectifs de la formation:	i) diffuser auprès des employeurs des connaissances utiles sur certaines questions macroéconomiques, ainsi que des données, techniques et outils exploités dans le domaine de la politique socio-économique;

	<ul style="list-style-type: none"> ii) étudier la performance économique des pays, appliquer les théories économiques pour expliquer l'évolution des économies et rapporter la théorie économique fondamentale aux décisions de politique publique; iii) déterminer les coûts et avantages de décisions économiques et exploiter des données et statistiques économiques pour étayer des décisions de principe; iv) interpréter des diagrammes et tableaux et s'en servir pour se forger un avis ou prendre une décision en toute connaissance de cause.
Experts invités:	Deux universitaires
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les travailleurs

I/16. Atelier régional sur le travail décent et le renforcement de la productivité au service du développement durable en Afrique

Date proposée:	12-14 novembre 2018
Lieu:	Mombasa, Kenya
Financement:	Confédération japonaise des syndicats (JTUC-RENGO) (40 000 dollars E.-U.) CTBO (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Ghana, Kenya, Maurice, Nigéria, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Zambie, Zimbabwe
Composition:	
représentants des travailleurs:	40
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) jauger la capacité des syndicats de contribuer aux efforts concertés visant à accroître la productivité et la compétitivité, à créer de nouvelles possibilités d'emploi et à renforcer les mécanismes de dialogue social et de négociation collective; ii) évaluer la mesure dans laquelle les syndicats influencent la structure de productivité des pays et la répartition des gains résultant du renforcement de la productivité;

- iii) réfléchir aux mécanismes associant les organisations de travailleurs à mettre en place dans le cadre du partenariat entre le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et la JTUC-RENGO, afin d'accroître la productivité en Afrique.

Experts invités:	Trois représentants de la JTUC-RENGO
Observateurs:	Centre kényan pour la productivité Productivity SA Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique) Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) Business Africa Commission de l'Union africaine Association panafricaine pour la productivité Gouvernement du Kenya Fédération des employeurs du Kenya
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970
Langues de travail:	Anglais et français

I/17. Conférence sous-régionale sur l'avenir du travail que nous voulons: le point de vue des travailleurs des Caraïbes

Date proposée:	14-15 février 2019
Lieu:	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
Financement:	CTBO (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, ainsi que les sept territoires non métropolitains suivants: Anguilla, Aruba, Bermudes, Curaçao, Montserrat, Saint-Martin, îles Turques-et-Caïques
Composition:	
représentants des travailleurs:	22

Objectifs de la conférence:	<ul style="list-style-type: none"> i) réunir des représentants de syndicats, d'employeurs, de gouvernements et des milieux universitaires pour qu'ils débattent de questions déterminantes pour le monde du travail d'aujourd'hui et de demain; ii) obtenir l'éclairage précieux d'éminents universitaires de la région afin de pouvoir se faire une meilleure idée de ce qui affectera les marchés du travail de demain dans les Caraïbes, et aider les travailleurs de la région à affermir leurs positions à l'occasion du centenaire et au-delà.
Experts invités:	<p>Quatre représentants gouvernementaux Deux représentants employeurs Trois universitaires Un représentant de la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA) Un représentant du Congrès du travail des Caraïbes</p>
Observateur:	Fédération syndicale internationale
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	<p>Convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006 Déclaration sur les entreprises multinationales</p>
Langue de travail:	Anglais

I/18. Renforcement des capacités en matière de liberté syndicale et de négociation collective de syndicats de journalistes en Afrique de l'Est

Date proposée:	4-8 mars 2019
Lieu:	Kwale, Kenya
Financement:	CTBO (34 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Burundi, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan, Soudan du Sud, République-Unie de Tanzanie
Composition:	
représentants des travailleurs:	20
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) mettre en évidence le rôle central que joue la liberté syndicale en favorisant la création et en assurant le maintien de syndicats libres, représentatifs et démocratiques dans le secteur des médias en Afrique de l'Est; ii) aiguiller des syndicats de journalistes de la région sur les moyens d'agir collectivement pour obtenir des résultats concrets en matière de liberté syndicale.

Experts invités:	Fédération internationale des journalistes (FIJ)
Observateurs:	Un représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique) Un représentant de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) Un représentant de la Confédération syndicale d'Afrique de l'Est
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970
Langues de travail:	Anglais et français

I/19. Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales: le rôle des syndicats en Asie centrale

Date proposée:	9-10 avril 2019
Lieu:	Samarkand, Ouzbékistan
Financement:	CTBO (15 700 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan
Composition:	
représentants des travailleurs:	28
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) mettre à profit le nouveau mécanisme de suivi de la Déclaration sur les entreprises multinationales pour encourager l'application des principes de la Déclaration à travers le dialogue social et l'extension de la protection conférée par la législation du travail; ii) établir et examiner l'évolution de la situation dans les pays, au regard notamment du champ de la négociation collective et du renforcement ou de l'affaiblissement des dispositions de droit du travail dans certains secteurs au niveau national; iii) encourager l'établissement de mécanismes de dialogue volontaire entre les entreprises et les syndicats, y compris au-delà des frontières nationales par voie d'accords-cadres mondiaux, et contribuer à la mise en place dans les pays de points focaux nationaux désignés sur une base tripartite.

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langues de travail:	Anglais et russe

I/20. Promouvoir le travail décent pour les personnes handicapées: le rôle des syndicats dans les pays arabes

Date proposée:	15-17 avril 2019
Lieu:	Amman, Jordanie
Financement:	CTBO (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bahreïn, Iraq, Jordanie, Liban, Oman, Yémen, territoire palestinien occupé
Composition:	
représentants des travailleurs:	21
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) débattre de l'action menée par les syndicats en faveur du travail décent pour les personnes handicapées aux niveaux régional et national; ii) diffuser les travaux de recherche du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et faire mieux connaître la question de l'insertion des personnes handicapées et la manière dont elle s'articule avec le travail décent; iii) fixer les orientations de l'action syndicale future en faveur du travail décent pour les personnes handicapées.
Observateurs:	Deux représentants de la Confédération des syndicats arabes (CISA)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, recommandation (n° 168) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983
Langues de travail:	Anglais et arabe

**I/21. Promouvoir le travail décent pour les personnes handicapées:
le rôle des syndicats en Europe et en Asie centrale**

Date proposée:	7-9 mai 2019
Lieu:	Bakou, Azerbaïdjan
Financement:	CTBO (49 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, République de Moldova, Monténégro, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Serbie, Tadjikistan, Ukraine
Composition:	
représentants des travailleurs:	40
Objectifs de la réunion:	<ol style="list-style-type: none">i) débattre de l'action menée par les syndicats en faveur du travail décent pour les personnes handicapées aux niveaux régional et national;ii) diffuser les travaux de recherche du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et faire mieux connaître la question de l'insertion des personnes handicapées et la manière dont elle s'articule avec le travail décent;iii) fixer les orientations de l'action syndicale future en faveur du travail décent pour les personnes handicapées.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, recommandation (n° 168) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983
Langues de travail:	Anglais et russe

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE 2018		
12-14 novembre	Atelier régional sur le travail décent et le renforcement de la productivité au service du développement durable en Afrique	Mombasa, Kenya
ASIE ET PACIFIQUE 2018		
31 octobre- 2 novembre	Formation régionale sur le suivi de la réalisation de la cible 3 de l'ODD 1 et les statistiques sur la protection sociale	Bangkok, Thaïlande
AFRIQUE 2019		
12-14 février	Réunion sous-régionale sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale en Afrique centrale	Brazzaville, Congo
4-8 mars	Renforcement des capacités en matière de liberté syndicale et de négociation collective de syndicats de journalistes en Afrique de l'Est	Kwale, Kenya
27-29 mars	Atelier sous-régional tripartite de validation: gouvernance des migrations et de la mobilité de la main-d'œuvre	Djibouti, Djibouti
8-13 avril	Atelier tripartite sur la création d'emplois pour les jeunes: promouvoir l'utilisation des informations sur le marché du travail pour l'élaboration de politiques efficaces	Harare, Zimbabwe
19-24 août	Atelier tripartite sur le renforcement de la capacité des partenaires sociaux de participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de systèmes de protection sociale qui permettent de répondre aux mutations profondes du monde du travail	Harare, Zimbabwe
23-27 septembre	Atelier tripartite sur la promotion des emplois de qualité et le travail décent dans l'économie rurale	Harare, Zimbabwe
ASIE ET PACIFIQUE 2019		
15-17 janvier	Réunion sous-régionale sur la sécurité du transport routier de marchandises dans le Grand Mékong	Bangkok, Thaïlande
20 février	Séminaire OIT/ASEAN sur le renforcement de la protection sociale: extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans la région de l'ASEAN	Bangkok, Thaïlande
21-22 février	Deuxième dialogue conjoint entre le Conseil des syndicats de l'ASEAN et la Confédération des employeurs de l'ASEAN: «Vers l'adoption de priorités régionales en matière de sensibilisation pour concrétiser le consensus de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants»	Bangkok, Thaïlande
4-8 mars	Atelier de formation OIT/République de Corée sur l'assurance contre les accidents du travail: renforcement des capacités en matière de politiques et d'administration	Séoul, République de Corée
29-30 avril	Conférence de Singapour sur l'avenir du travail: miser sur la technologie et la croissance inclusive	Singapour

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
EUROPE 2019		
9-10 avril	Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales: le rôle des syndicats en Asie centrale	Samarkand, Ouzbékistan
7-9 mai	Promouvoir le travail décent pour les personnes handicapées: le rôle des syndicats en Europe et en Asie centrale	Bakou, Azerbaïdjan
25-26 septembre	Réunion technique sous-régionale sur les conseils économiques et sociaux	Skopje, Macédoine du Nord
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 2019		
14-15 février	Conférence sous-régionale sur l'avenir du travail que nous voulons: le point de vue des travailleurs des Caraïbes	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
5-9 mars	Conférence sous-régionale de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) sur la protection sociale	Castries, Sainte-Lucie
20-24 mai	Formation certifiante en macroéconomie à l'intention de négociateurs sociaux: cinquième Académie des Caraïbes pour la gestion des organisations d'employeurs (CAMEO)	Saint Augustine, Trinité-et-Tobago
INTERRÉGIONAL 2019		
6-7 mars	Atelier interrégional sur la promotion d'une approche favorable au travail décent dans la réponse à la crise et le relèvement: dialogue dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire	Amman, Jordanie
15-17 avril	Promouvoir le travail décent pour les personnes handicapées: le rôle des syndicats dans les pays arabes	Amman, Jordanie